

de fusils; dans la rue Rambuteau des groupes animés s'entretenant d'une barricade qui aurait été dressée rue Bourg-l'Abbé, au marché des Innocents la troupe qui stationne sous les échoppes; à partir de la rue de la Ferronnerie jusqu'à la rue Croix-des-Petits-Champs, la rue Saint-Honoré occupée et interceptée par la troupe; partout l'aspect morne et désert d'une ville qui s'attend à un événement; nulle part la garde nationale.

Ce, qu'on ne saurait trop louer, c'est, au milieu de ces troubles populaires, l'attitude digne et triste de la troupe de ligne.

Onze heures du soir.—Un de nos rédacteurs rentre à l'instant de cette partie du Marais comprise entre la rue du Temple et la rue Saint-Martin, vers la hauteur de la rue Phélippeaux. Plusieurs rues étaient occupées par des groupes armés; des barricades étaient élevées; plusieurs attaques de la part des troupes avaient déjà eu lieu, dit-on.

Les barricades dont nous avons parlé précédemment, élevées dans la rue de Cléry et dans les petites rues adjacentes, vers la rue Saint-Denis, étaient complètement abandonnées à onze heures. Plusieurs patrouilles de gardes nationaux assez nombreuses parcouraient ces rues alors désertes et plongées dans l'obscurité par le bris presque général des lanternes.

Minuit.—Nous apprenons que des barricades sont formées dans la rue Grenetat. Un combat est engagé. On a déjà enlevé des morts et des blessés, parmi lesquels on a remarqué une femme.

De nombreuses arrestations ont été faites depuis ce matin.

—Les Champs-Élysées ont été le théâtre d'une vive agitation. Dès la matinée des visiteurs n'ont cessé de se rendre, jusqu'à midi, près du lieu où devait se tenir le banquet du 12^e arrondissement. Le terrain avait été occupé par la force publique, la foule, en redescendant vers les Tuileries, a stationné sous les arbres des Champs-Élysées, où elle formait des attroupements nombreux. Des arbres ont été abattus, des banes de pierres arrachés, quelques voitures renversées. La troupe dissipait en vain les rassemblements à mesure qu'ils se reformaient.

Des habitants de la banlieue, au milieu desquels on remarquait des gardes nationaux, sont arrivés par l'avenue de Neuilly.

On attendait par moment les cris de : *Vive la réforme ! vive la loi !*

La paye des Membres.

Le gouvernement représentatif, est sans contredit, une merveilleuse chose, mais que l'on n'a pas pour rien. Nous ne savons au juste, ce que coûte ce gouvernement dans d'autres pays plus riches que le notre, mais nous savons qu'en Canada, il absorbe presque un tiers du revenu public.

Dans le temps qu'il existait dans l'Amérique Septentrionale, une province appelée Bas-Canada, les dépenses du parlement pendant 43 années, c'est à dire de 1793 à 1836 exclusivement se sont montées à la somme de 3,400,662 piastres. Dans total se trouve une somme de £12,

909,6. Il pour la paye des membres de 1831 à 1834. Avant 1831, les représentants du peuple dans la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada n'étaient pas payés; nous ne savons qui a introduit cette coutume parmi nous. Le peuple murmura d'abord contre cette innovation qui n'en voulait rien moins qu'à sa bourse, mais comme ses mandataires ne se donnaient que la modique somme de 10s. par jour, il s'y accoutuma. On remarquera que de 1793 à 1836, la législature du Bas-Canada, n'a voté pour l'encouragement de l'Agriculture, qu'une somme totale de £19,548 12 4. Ainsi un gouvernement dont le fonctionnement pendant 43 années coûte 3,400,762 piastres, n'a pu pendant la même période accorder pour l'encouragement de l'Agriculture dans notre Bas-Canada où elle est si nécessaire, qu'une minime somme de £19,548 12 4.

Ainsi allaient les choses dans le Bas-Canada. Mais quelques considérables que fussent les dépenses de son gouvernement, elle se sont rien en comparaison de celles du gouvernement de la province unie du Canada.

Depuis l'union, elles ont pris une allure plus échevelée encore; on fournit à chaque membre de l'Assemblée, à chaque session, un canif, papeterie de toute qualité et formats, encre, plumes, cire et pains à cacheter, à discrétion; et s'il faut en croire les mauvaises langues, il se ferait pendant chaque session certaines provisions de ces articles qui ne sont pas destinées au service public. Puis, les frais d'impressions de toutes sortes, le port des lettres etc. Ajoutons à cela l'indemnité ou paye des représentants du peuple qui dans le Bas-Canada, fixée à 10s. par jour, a depuis l'union, été portée à 15s. à 20s. et cette année à plus de sept piastres par jour, non compris les frais de voyage des honorables Chevaliers Bourgeois et citoyens délégués du peuple, taxés à un taux plus que libéral. Ainsi pour 26 jours de session, chaque représentant outre les dépenses de voyage, a mis dans sa poche £50. C'est une bien jolie somme; et certains membres, qui chez eux, ne gagnent pas 5s. par jour doivent trouver que l'honneur de représenter le peuple du pays en parlement, est après tout aussi profitable que grand. On comprend facilement comment il peut arriver que ces messieurs sentent si vivement le besoin d'une session.

Nous ne sommes pas contre le principe de l'indemnité des membres; mais cette indemnité ne doit pas être une source de spéculations, la représentation populaire une espèce de job. Elle doit avoir pour but d'indemniser les représentants du peuple de leurs justes dépenses et non pas devenir une cause de profits; elle n'est pas destinée à couvrir les pertes que l'abandon de leurs affaires peut leur causer, car dans ce cas, il est des représentants que £25 par jour ne pourraient indemniser, tandis que pour d'autres, 5s. seraient trop, parce qu'ils ne perdent rien, pour l'excellente raison qu'ils ne gagnent rien. Nous partageons entièrement l'opinion du *Canadien* sur cette dilapidation des deniers publics sous forme d'indemnité aux membres, et nous pensons avec lui, que dans le triste

état de nos finances, quand la caisse publique est à sec, qu'il n'y a pas même un sou pour payer le semestre échu le premier de janvier et dû par le fonds commun des écoles pour les fins de l'éducation, quand à toutes les demandes pour des octrois ou des allocations en faveur d'objets d'une utilité générale, l'éternelle réponse depuis trois ou 4 ans est, *il n'y a pas d'argent*, nous pensons, disons nous, que sous de semblables circonstances, les mandataires du peuple auraient dû se couper à même le gâteau commun une tranche un peu plus mince et ne pas sembler dire au peuple du pays, *après nous, messieurs, s'il en reste!*

Certain écrivain, émule de Joe Hume, et sous la signature de *Citizen*, dans la Gazette de Québec, prêché l'économie dans l'emploi des deniers publics et attaqué impitoyablement les gros salaires des responsables et les dépenses du gouvernement; nous invitons l'écrivain économiste à exercer sa plume et sa verve sur le vaste sujet que lui offre l'indemnité des membres, et les autres dépenses de la législature, persuadé que nous sommes, qu'il y trouvera amplement à gloser à la grande satisfaction des lecteurs.

Nous avons été forcé de remettre jusqu'à ce jour, notre réplique à la réponse que nous fit la *Minerve* dans son No. du 13 du courant, au sujet de nos remarques sur son appréciation de la lecture de M. Parent sur l'éducation. Aujourd'hui, nous venons dire quelques mots en réponse à notre confrère. Nous ne croyons pas avoir rien à rétracter de opinion mise sur la critique faite par la *Minerve* des suggestions de M. Parent sur un sujet aussi important que celui de l'instruction publique. Nous croyions alors et nous croyons encore que la critique de la *Minerve* a manqué de loyauté. Nous pensons qu'elle aurait dû accompagner sa critique de la reproduction de la lecture de M. Parent, afin de mettre ses lecteurs en état de juger par eux même et du mérite du travail du lecteur et de celui de cette critique. Néanmoins, la *Minerve* ne l'a pas fait. Elle s'est bornée à discuter dans ses colonnes, les vues de M. Parent, à reproduire quelques phrases isolées de son travail et rien de plus. Il nous semble que la justice, la loyauté, que l'importance même du sujet traité par ce Messieur, demandaient une critique plus franche et plus loyale.

Nous n'avons pas mission de défendre l'œuvre de M. Parent, dont cependant nous estimons volontiers plusieurs des idées qui s'accordent parfaitement avec celles que nous avons émises nous même dans nos articles sur l'instruction publique.

Quant au reproche de contradiction que l'on fait à M. Parent, nous avouons que cette contradiction ne nous a pas frappé; sans doute, nous n'avions pas pour la trouver, les mêmes raisons que notre confrère. M. Parent, et nous paraît pas se contredire au sujet de la cognition; au contraire, il ne veut qu'à substituer une d'une autre espèce, plus favorable aux pauvres, plus propre à les faire participer aux bienfaits de l'éducation.

Sous le système actuel, la taxe imposée pour l'éducation ne profite qu'aux enfants des riches et les pauvres n'en retirent que peu point d'avantages. Pour s'en convaincre, il suffit de prendre la première localité versée, faire le calcul des enfants pauvres et compter ensuite combien d'entre eux reçoivent une instruction gratuite. Dans la cité de Québec, dont les faubourgs renferment une nombreuse population pauvre, il ne s'y trouve pas une seule école pour l'instruction des enfants de la classe indigente. Et pourtant le nombre de ces enfants s'élève à plus de 1500 des deux